



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des AS-ASHQC

La commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du MINDEF s'est réunie sur le site d'Arcueil le 8 juin 2017, présidée par M. BOZEK, chef du bureau de la gestion ministérielle des fonctionnaires de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (DRH-MD).

A l'ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux commissaires. Il rappelle que les cas personnels sont traités en aparté et non pendant la commission.

FO Défense donne lecture de la seule déclaration liminaire de cette séance.

Concernant les formations :

Madame Nouzille, adjointe au chef du bureau gestion ressources civiles de la sous-direction ressources humaines de la Direction Centrale du SSA, nous répond que le service de santé des armées va procéder à un bilan auprès de chaque établissement.

Mémoire d'avancement :

Le Président se félicite de la mise en place de PROGRESSIO (dématérialisation des dossiers individuels des agents). Si les agents prennent connaissance de leur l'avancement (ou pas) après la commission, cela paraît raisonnable pour l'administration.

Ratio des passerelles vers la profession d'infirmier(ère) :

Le SSA se voit dans l'obligation de baisser l'offre de postes (6), car le nombre d'aides-soignants proposés est insuffisant en 2016.

Nous soulevons le manque de communication auprès des agents. Les agents doivent avoir accès à l'Intradef, et un affichage local doit être organisé.

Travail en 12h :

Mme Nouzille nous répond que la référence est le memento, et que cela doit être validé par le CHSCT.

En ce qui concerne l'HIA Robert Picqué, une clarification sera effectuée le 20 juin 2017 suite à la visite du SSA.

ORDRE DU JOUR

→ Désignation du secrétaire adjoint

François CARRÉ de **FO Défense** est désigné à l'unanimité.

→ Approbation du règlement intérieur

Nous demandons au Président si les suppléants pourront prendre la parole lors de futures commissions.

Il nous répond, sans aucune objection, que tout le monde pourra s'exprimer.

→ Enregistrement du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017

Ce procès-verbal au moment de la commission n'était pas signé par l'ancienne secrétaire adjointe. Nous avons procédé à l'enregistrement sous réserve de la signature. Le jour même, ce PV a été signé quelques heures plus tard, sans particularité, et donc validé.

→ Proposition de licenciement pour insuffisance professionnelle

Ce dossier émane de la commission paritaire du 8 novembre 2011, et fait suite à une décision du tribunal administratif. L'administration nous demande la régularisation à l'issue d'un nouveau vote. L'agent ne pouvait être licencié lors de sa période de stage.

Vote : administration 4 favorables, représentant du personnel 2 favorables et 2 abstentions.

→Suites données à la CAPC du 4 février 2016

Néant.

→Questions diverses

Quel est le devenir des ASHQC en distorsion d'emploi dans les postes techniques ?

Réponse : les agents en distorsion d'emploi doivent être intégrés dans le corps qu'ils occupent au bout de 2 ans. Le SSA valide ce procédé.

Prime de service ;

Le CMG de Saint-Germain-en-Laye ne peut effectuer le versement pour le mois (initialement prévu), pour des raisons techniques.

La prime de service sera perçue sur les 3 derniers mois de l'année 2017.

Nous rappelons que la répartition se fera comme suit ; **l'enveloppe est de 854 000 € au total** :

- une première moitié au titre du pouvoir d'achat,
- la deuxième moitié au mérite des agents.

Sur ce point du « mérite », nous demandons à ce qu'il soit bien attribué dans cette disposition et non autrement. Méfiance...

Le SSA nous affirme qu'il procédera à un contrôle de cette dotation.

Concernant l'HIA Lavéran, un certain nombre d'ASHQC ont été mis en AMR (Antenne Mobilité Reclassement).

Le SSA répond que cette situation n'est pas incongrue et que le PAR (Plan d'Accompagnement des Restructurations) n'est pas obligatoire dans ce registre.

Fin de séance à 11h.

Vos commissaires paritaires **FO Défense** :

Joëlle LO NEGRO (joelle.lo-negro@intradef.gouv.fr),
Christiane SETTA et Corinne DI LIBERTO de l'HIA Lavéran,

Sandrine CASOLARI de l'HIA Saint-Anne,

François CARRÉ (francois.carre@intradef.gouv.fr) de l'HIA Robert Picqué

